

**Fiche d'inscription aux activités catéchétiques**  
**Année 2023-2024**  
(à remettre aux catéchètes ou au pasteur, ou à envoyer)

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone(s) : .....

Mail(s) : .....

Autre(s) personne(s) à prévenir en cas d'urgence (merci d'inscrire les coordonnées) :

Inscris aux activités catéchétiques proposées par l'Eglise protestante unie de Saint Cloud / La Celle Saint-Cloud pour l'année 2023-2024, les enfants suivants dont je suis responsable légal(e) :

1. Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Groupe :  éveil à la foi  école biblique  pré-caté  caté  jeunes

2. Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Groupe :  éveil à la foi  école biblique  pré-caté  caté  jeunes

3. Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Groupe :  éveil à la foi  école biblique  pré-caté  caté  jeunes

4. Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Groupe :  éveil à la foi  école biblique  pré-caté  caté  jeunes

Le ..... Signature

**COMBIEN CA COUTE ?**

Les activités catéchétiques faisant pleinement partie de la vie de l'Église, elles ne sauraient être conditionnées à une participation financière et ne sont donc pas « payantes ». Toutefois, elles ont bien un coût, et l'Église ne vit que des dons qui lui sont adressés. **Nous vous invitons donc à participer à la vie financière de l'Église par le don, à la mesure de vos moyens.**

Vous pouvez faire un don :

- > par **virement** sur le compte bancaire de la paroisse (IBAN : FR76 3000 3040 6700 0372 8525 727) ;
- > par **chèque** à nous remettre ou à adresser par courrier (voir adresse en haut de page). Chèque à l'ordre de : Église Protestante Unie de Saint-Cloud / La Celle Saint-Cloud ;
- > par **CB en ligne** en allant sur le site de la paroisse : <https://saintcloud-lacellesaintcloud.epudf.org/>  
Cliquez sur FAIRE UN DON.

*Les dons à l'association culturelle peuvent bénéficier des réductions fiscales en vigueur, soit pour un particulier 66 % du montant du don déductibles de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable), et pour une entreprise 60 % du montant du don déductibles (dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire HT).*